

**OBJET    DESAFFECTATION ET REAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION  
          DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JOINVILLE**

**AM 353 / 132 rue Jules Auber - Saint-Denis**

---

La Commune est propriétaire du logement de fonction dépendant de l'Ecole Elémentaire Joinville sis au 132 rue Jules Auber à Saint-Denis sur terrain cadastré section AM n° 353.

Le logement était occupé par la Directrice de l'Ecole qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre et, de ce fait, a libéré les lieux le 31 juillet 2014.

Compte tenu de la mise en œuvre du Décret n° 2014-4 57 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, la libération du logement de fonction situé dans l'enceinte scolaire constitue l'opportunité pour la Ville de mettre en place des activités récréatives et éducatives (activités périscolaires) en pause méridienne et après l'école à 15 h 15 au sein de l'établissement.

En conséquence, il convient de le désaffecter en tant que logement de fonction et de le réaffecter comme local scolaire.

Je vous propose de vous prononcer dans un premier temps sur la désaffectation du logement de fonction sis au 132 rue Jules Auber à Saint-Denis dans l'enceinte scolaire de l'Ecole Elémentaire Joinville et dans un deuxième temps sur sa réaffectation en tant que local scolaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 27 septembre 2014

Délibération n°14/6-24

**OBJET DESAFFECTATION ET REAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION  
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JOINVILLE**

AM 353 / 132 rue Jules Auber - Saint-Denis

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/6-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Aménagement/ Développement Durable, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;


**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1** Approuve la désaffectation du logement de fonction sis au 132 rue Jules Auber à Saint-Denis sur terrain cadastré section AM n° 353 situé dans l'enceinte de l'Ecole Elémentaire Joinville et sa réaffectation en tant que local scolaire.

**ARTICLE 2** Autorise le Maire à signer tous actes ou documents de toute nature y afférents.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20140927-14624-2-DE  
Date de réception préfecture : 03/10/2014

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/10/2014

  
Gilbert ANNETTE